



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 22 février 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.3

4^{ème} MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

L'an deux mille treize, le vingt-deux février à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique COQUART Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du treize février deux mille treize.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
COQUART Dominique GERMAIN Louis MERONO Claude MORIN Etienne	SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
REME Jean-Michel	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
MOYET Jean-Louis, représenté par M. COQUART
FRANCHINI Paul, représenté par Mme SYLVESTRE
GARRIC Amapola, représentée par M. GERMAIN

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine

De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUSSERT Claude
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FONTES André
FOURNIER Denis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGE Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André

MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
VALETTE François-Régis

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 11	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Par courrier en date du 30 novembre 2012, la commune d'Auzeville-Tolosane a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de modification a pour objet :

- des évolutions règlementaires (la délimitation d'une protection au titre de l'article L 123.1.5.7° d'éléments de paysage à protéger) visant à la mise en valeur d'une vigne (datant du 19^{ème} siècle) située au centre du village ;
- la prise en compte de la dernière carte des risques d'inondation liés à l'Hers Mort ;
- des mises à jour mineures, au regard du SCoT, du règlement écrit et graphique ;
- l'ouverture à l'urbanisation, par classement en zone 1AUb (3 000 m²) d'une zone 4AU, située dans la ZAC du Pont de Bois pour réaliser un programme mixte de 28 logements, soit une densité de 90 logements/ha.

Au regard du SCoT, il convient de préciser que ce secteur, situé dans les espaces urbains du SCoT présente un niveau de densité cohérent avec celui recommandé dans le cœur d'agglomération.

Les autres dispositions n'appellent pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du PLU d'Auzeville-Tolosane.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire d'Auzeville-Tolosane et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 4 mars 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN